



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés



2024 - 2029



Sictom BBI
10 Rue de la Mairie - 28160 Dangeau
02 37 96 74 66
<https://www.sictombbi.fr>
contact@sictombbi.fr

1. INTRODUCTION

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a pour but d'identifier, organiser et planifier l'ensemble des actions à mener sur une période de 6 ans concernant la prévention et la réduction des déchets.

Il s'agit d'une obligation réglementaire qui s'inscrit dans la continuité des plans de prévention nationaux et régionaux. Ce dispositif est encadré par une réglementation en constante évolution. La loi la plus récente est la loi AGEC qui a été votée en 2020.

D'autres plans fixent également des objectifs de réduction des déchets, comme le Plan National de Réduction des Déchets, ainsi que le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Ce rapport présente le PLPDMA du Sictom BBI, syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères de la région de Brou, Bonneval, Illiers-Combray.

Table des matières

1.	Introduction.....	2
2.	Présentation du syndicat	4
3.	Diagnostic - La production de déchets	5
3.1	Les Ordures Ménagères et Assimilées.....	5
3.1.1	Evolution des quantités produites :	5
3.1.2	Evolution de la composition	5
3.2	Les déchets de déchèteries	6
3.3	Conclusions du diagnostic	7
4.	Diagnostic - actions déjà mises en places et partenaires	9
4.1	La gestion des biodéchets	9
4.2	Le Réemploi	10
4.3	La sensibilisation du grand public.....	10
4.4	La sensibilisation en milieu scolaire	11
4.5	La mise à disposition de matériel	11
4.6	Autres actions.....	11
4.7	Les démarches précédentes	12
4.8	Les partenaires potentiels	12
5.	Le PLPDMA	13
5.1	Les objectifs réglementaires.....	13
5.1.1	Les objectifs de la loi AGEC et du Plan National de Prévention des Déchets.....	14
5.1.2	Les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets	14
5.1.3	Les objectifs du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	15
5.2	Les thèmes abordés par le PLPDMA.....	15
5.3	L'élaboration du PLPDMA	16
6.	ANNEXE 1 : Fiches actions	19
7.	ANNEXE 2 : Composition de la Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi (CCES)	35
8.	ANNEXE 3 : Evolution des tonnages collectés	36
	Figure 1 Territoire du Sictom BBI.....	4
	Figure 2 Evolution de la production de déchets de déchèterie 2010-2023	6
	Figure 3 Evolution de la quantité de déchets enfouis 2010-2023	7
	Figure 4 Taux d'équipement en composteurs 2023	9
	Figure 5 Ventes de composteurs par année	9
	Figure 6 Elaboration du PLPDMA	16

2. PRESENTATION DU SYNDICAT

Le Sictom BBI assure les services de collecte et de traitement des déchets pour 35 communes réparties sur trois communautés de communes, pour un total de 26 649 habitants.

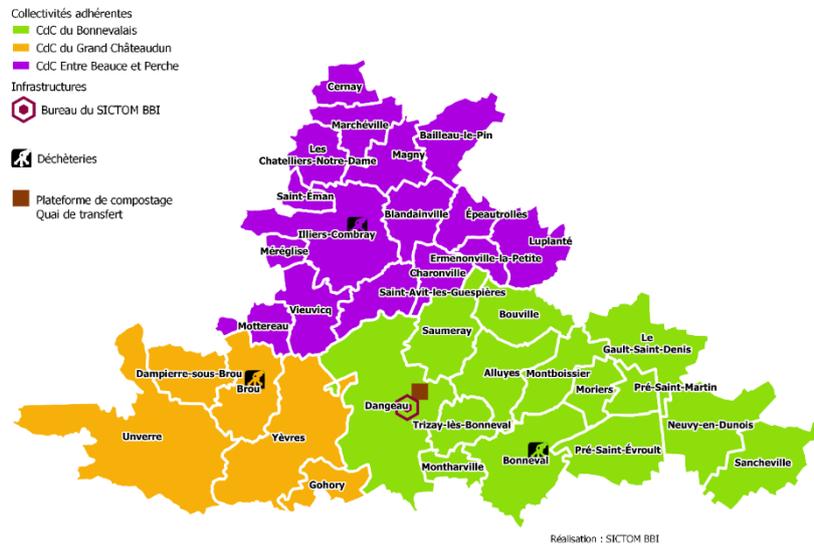


Figure 1 Territoire du Sictom BBI

Afin de remplir ses missions, le Sictom BBI met à disposition de chaque foyer trois bacs collectés en porte à porte :

- Un bac à couvercle vert pour les emballages en verre.
- Un bac à couvercle jaune pour les autres emballages ménagers ainsi que le papier.
- Un bac à couvercle gris pour les ordures ménagères résiduelles.

D'autre part, le syndicat possède trois déchèteries, situées à Brou, Bonneval et Illiers-Combray, ainsi qu'une plateforme de végétaux située à Dangeau. Sur ces différents sites, les habitants peuvent apporter les déchets volumineux ainsi que les déchets dangereux.

L'équipe du Sictom BBI comporte 9 agents à temps plein et un agent à temps partiel. La collecte des ordures ménagères en porte à porte est assurée par l'entreprise SUEZ Environnement.

3. DIAGNOSTIC - LA PRODUCTION DE DECHETS

3.1 Les Ordures Ménagères et Assimilées

3.1.1 Evolution des quantités produites

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnage OMR	6 409 T	6 412 T	6224,9	6691,52	6685,12	5742,92	5805,32	5938,7	5749,102	5687,729	5779,146	5873,887	5697,72	5441,48
Ratio en kg/hab.	272 kg/hab/an	268 kg/hab/an	256 kg/hab/an	236 kg/hab/an	234 kg/hab/an	199 kg/hab/an	201 kg/hab/an	205 kg/hab/an	210 kg/hab/an	208 kg/hab/an	212 kg/hab/an	218 kg/hab/an	213 kg/hab/an	204 kg/hab/an
Indice de réduction des quantités	Base 100	99	94	87	86	73	74	75	77	76	78	80	78	75
Collecte sélective	2 086 T	2 067 T	2 057 T	2 249 T	2 216 T	2 534 T	2 596 T	2 629 T	2 493 T	2 462 T	2 479 T	2 507 T	2 499 T	2 578 T
Ratio en kg/hab.	88 kg/hab/an	86 kg/hab/an	85 kg/hab/an	79 kg/hab/an	77 kg/hab/an	88 kg/hab/an	90 kg/hab/an	91 kg/hab/an	91 kg/hab/an	90 kg/hab/an	91 kg/hab/an	93 kg/hab/an	93 kg/hab/an	97 kg/hab/an
OMA	8 494 T	8 479 T	8 281 T	8 941 T	8 901 T	8 277 T	8 401 T	8 567 T	8 242 T	8 150 T	8 275 T	8381	8197	8019
OMA/hab	360 kg/hab/an	354 kg/hab/an	341 kg/hab/an	315 kg/hab/an	311 kg/hab/an	287 kg/hab/an	291 kg/hab/an	295 kg/hab/an	302 kg/hab/an	297 kg/hab/an	304 kg/hab/an	311 kg/hab/an	306 kg/hab/an	301 kg/hab/an
Indice DMA	Base 100	98	95	88	86	80	81	82	84	83	84	86	85	84
DMA	18 528 T	19 790 T	19 208 T	20 284 T	21 784 T	20 345 T	20 739 T	20 914 T	20 271 T	19 920 T	18 751 T	21 457 T	19 862 T	19 727 T
DMA/hab	732 kg/hab/an	767 kg/hab/an	736 kg/hab/an	713 kg/hab/an	760 kg/hab/an	705 kg/hab/an	717 kg/hab/an	720 kg/hab/an	720 kg/hab/an	705 kg/hab/an	669 kg/hab/an	768 kg/hab/an	720 kg/hab/an	718 kg/hab/an
Indice DMA	Base 100	105	101	97	104	96	98	98	98	96	91	105	98	98
Taux d'enfouissement	11%	12%	13%	13%	13%	15%	14%	12%	12%	11%	11%	11%	11%	9%
Tonnage enfouis	2 109 T	2 369 T	2 453 T	2 732 T	2 901 T	2 974 T	2 895 T	2 612 T	2 371 T	2 199 T	2 021 T	2 385 T	2 253 T	1 855 T
Indice de réduction des quantités	Base 100	112	104	111	106	103	97	90	91	93	92	118	94	82

Figure 2 Bilan des collectes 2010-2023

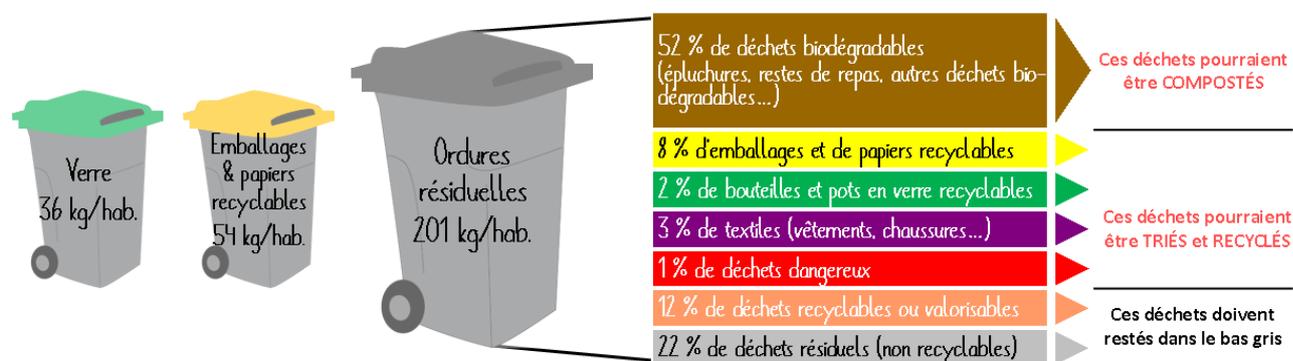
Les ordures ménagères et assimilées comprennent les collectes sélectives ainsi que les ordures ménagères résiduelles (OMR), soit les contenus des bacs jaunes, verts et gris).

Deux campagnes de caractérisations sur les ordures ménagères résiduelles (poubelle grise) ont été réalisées en 2012 et 2017 afin d'analyser leur composition dans le but d'élaborer le précédent Programme Local de Prévention.

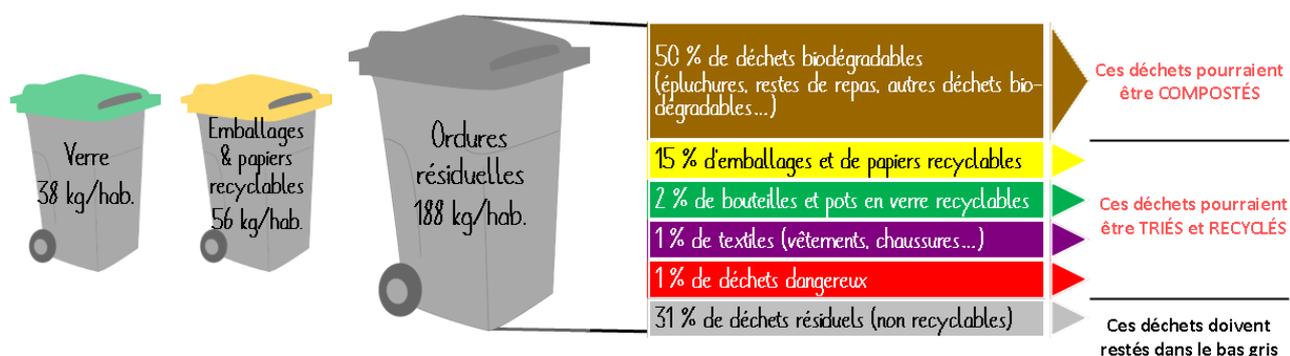
Une nouvelle campagne a été réalisée en décembre 2022 avec plusieurs objectifs : mettre à jour les données de collecte, déterminer les gisements prioritaires d'évitement du PLPDMA, évaluer l'impact des précédents plans, et évaluer l'efficacité du déploiement de la simplification des consignes de tri.

3.1.2 Evolution de la composition

Composition des OMA - 2017 (sur tonnages 2016)



Composition des OMA – 2022 (sur tonnages 2021)



Le 1^{er} juillet 2022, le Sictom BBI a déployé l'extension des consignes de tri. Ainsi tous les emballages et papiers sont désormais à déposer dans le bac jaune. Cette évolution permet de simplifier les consignes pour les habitants. Pour s'adapter ces nouvelles consignes, les catégories de la caractérisation ont été adaptées, ce qui explique la forte augmentation de la part d'emballages et papiers recyclables dans les OMR entre 2017 et 2022.

50 % des déchets présents dans le bac gris sont des déchets biodégradables, qui pourraient être compostés ou qui sont la résultante de gaspillage alimentaire.

De même, 19 % des déchets présents dans le bac gris pourraient faire l'objet d'un tri et être valorisés. Ce sont des emballages, papiers, piles et autres déchets disposant de filières spécifiques qui n'ont pas été triés par les habitants.

3.2 Les déchets de déchèteries

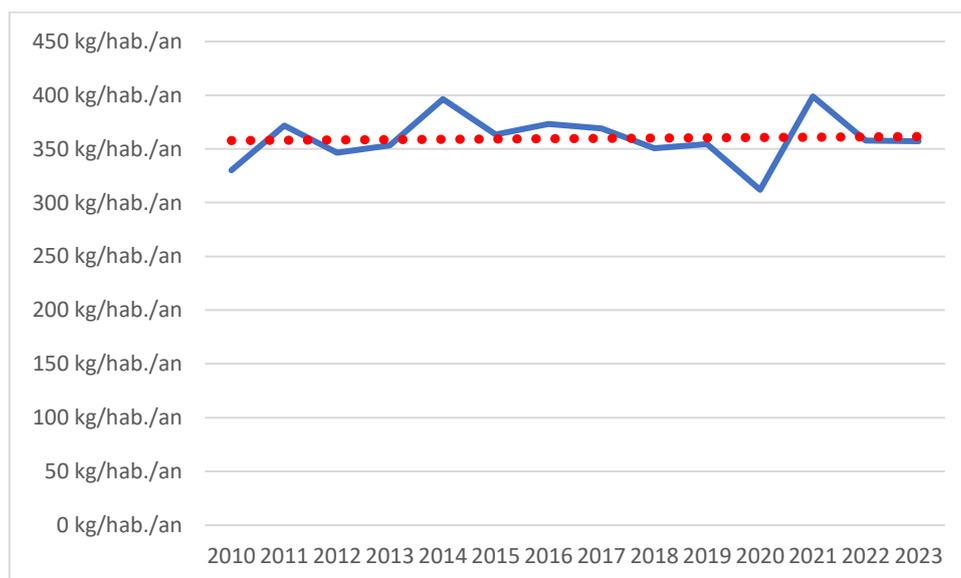


Figure 3 Evolution de la production de déchets de déchèterie 2010-2023

Comme on peut le voir sur le graphique en figure 3, nous observons une légère hausse de la quantité de déchets collectés en déchèteries, principalement due à deux gisements : les encombrants et les déchets verts. Il y a une marge de progrès importante notamment grâce à la mise en avant des

techniques alternatives de gestion des déchets verts (broyage, paillage, mulching), la mise en place d'un tri des encombrants afin de les valoriser, ainsi que de nouvelles approches permettant d'éviter à ces objets de devenir des déchets.

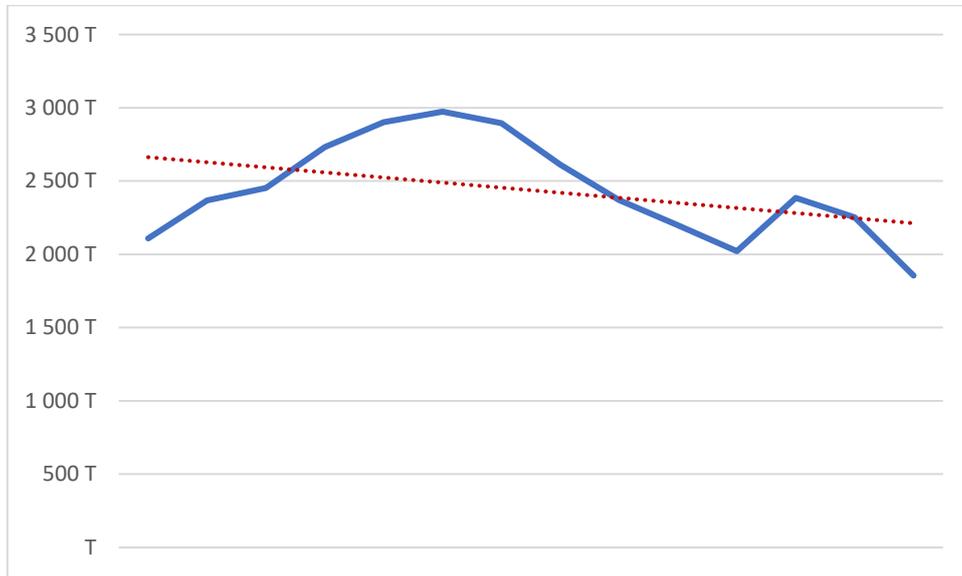
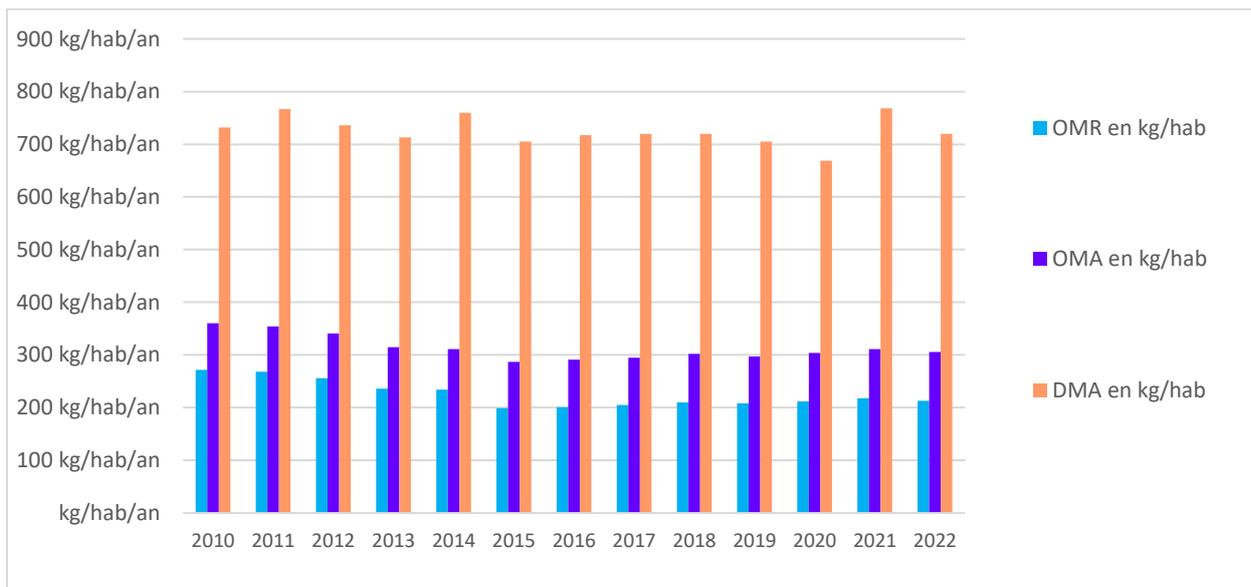
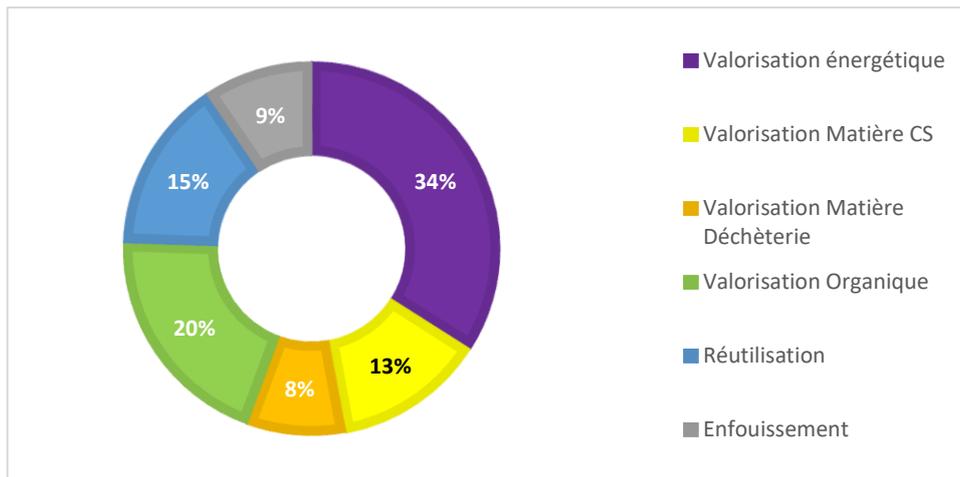


Figure 4 Evolution de la quantité de déchets enfouis 2010-2023

On observe que la quantité de déchets enfouis diminue depuis 2010. En 2023, seuls 9 % des déchets collectés par le Sictom BBI sont enfouis.

3.3 Conclusions du diagnostic





D'après ces données, les principaux gisements d'évitement à cibler sont donc :

- **Les OMR** : elles sont en baisse mais leur potentiel de réduction est encore important. En particulier, la partie fermentescible des OMR comporte à la fois des déchets évitables issus du gaspillage alimentaire, ainsi que des déchets compostables.
- **Les déchets verts** : volume important en déchèterie, et en augmentation
- **Les encombrants** : volume important et peu valorisé

Chiffres clés (2023)

- Population : 26 649 habitants
- 180 kg/hab./an dans le bac gris
- 58 kg/hab./an dans le bac jaune
- 38 kg/hab./an dans le bac vert
- 357 kg/hab./an en déchèterie
- 60 kg/hab./an à la plateforme de Dangeau (végétaux)
- Total : 693 kg/hab./an

4. DIAGNOSTIC - ACTIONS DEJA MISES EN PLACES ET PARTENAIRES

4.1 La gestion des biodéchets

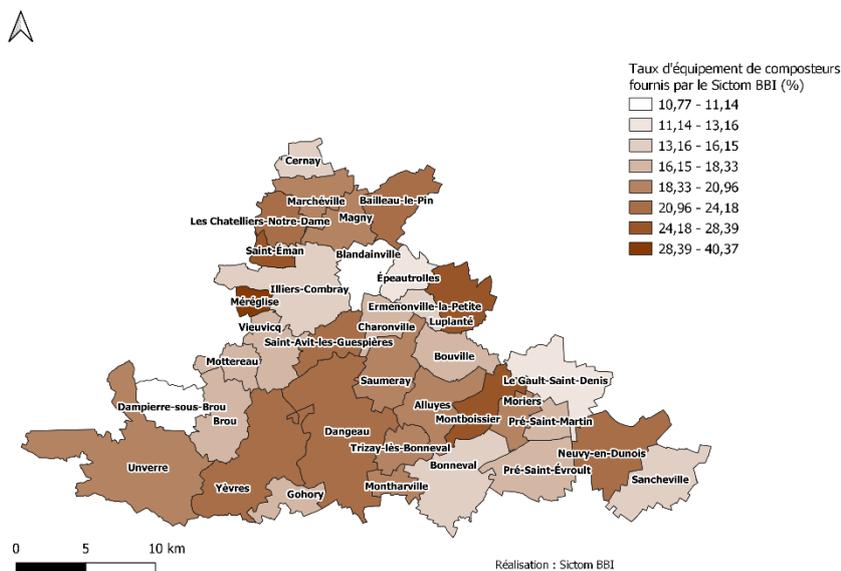


Figure 5 Taux d'équipement en composteurs 2023

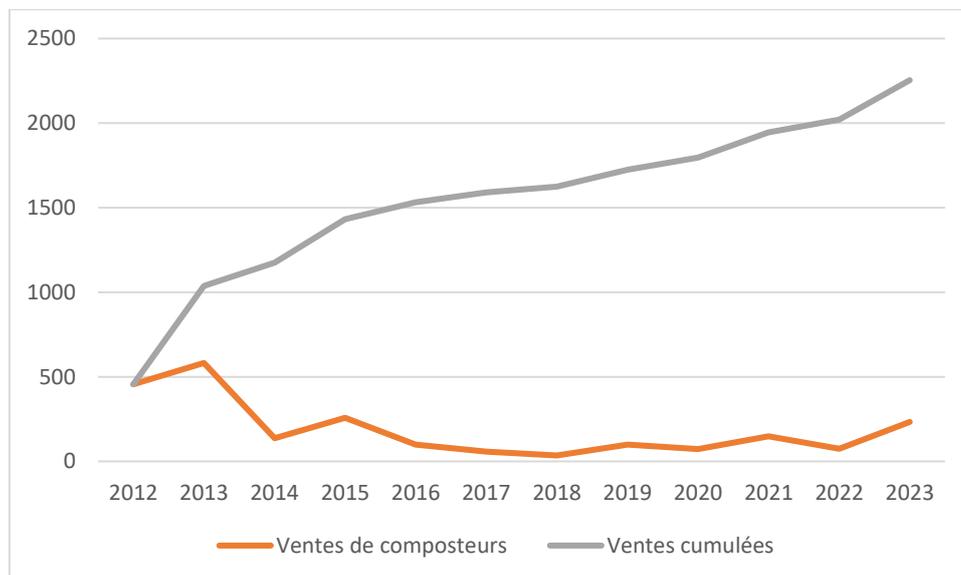


Figure 6 Ventes de composteurs par année

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les collectivités ont l'obligation de déployer le tri à la source des biodéchets. Le Sictom BBI a donc étudié les différentes options afin de déterminer les plus pertinentes. A la suite de cette étude, le syndicat a fait le choix de promouvoir le compostage individuel ainsi que le compostage partagé. La forte augmentation du nombre de composteurs vendus entre 2022 et 2023 s'explique par l'approche du déploiement de cette obligation. 6 réunions publiques ont été organisées pour promouvoir le compostage dans les communes de Brou, Bonneval, Illiers-Combray, Sancheville, Les Châtelliers-Notre-Dame et Unverre au cours du 4^{ème} trimestre 2023.

4.4 La sensibilisation en milieu scolaire

S'ajoutent à ces articles la réalisation d'animations en milieu scolaire et périscolaire durant lesquelles les enfants participants ont pu réaliser du dentifrice et des bee's wrap. Ces ateliers avaient pour objectif de proposer des gestes ludiques permettant de réduire notre impact sur l'environnement.

260 enfants sensibilisés, au tri, compostage ou à la réduction des déchets en 2022

Le nombre d'enfants sensibilisés s'élève à 1152 en 2023. Les animations ont couvert des thématiques similaires.

4.5 La mise à disposition de matériel

348 autocollants Stop-Pub ont été mis à disposition des communes du territoire en 2022 et 237 en 2023. Chacun de ces autocollants permet de réduire la quantité de papier que les habitants reçoivent sous forme d'imprimés publicitaires de 40 kg/foyer/an en moyenne.



Le syndicat met gratuitement à disposition des gobelets réutilisables afin de réduire la quantité de déchets des évènements et manifestations. En 2022, 2 495 gobelets ont été empruntés sur 10 évènements, tandis qu'en 2023, 1750 gobelets ont été prêtés. Cette baisse peut s'expliquer en partie par le fait que plusieurs structures qui empruntaient des gobelets au Sictom BBI en ont acheté. Bien que cela réduise la quantité de gobelets prêtés, le résultat sur la réduction des déchets est similaire car de la vaisselle réutilisable est tout de même utilisée.



4.6 Autres actions

Le Sictom BBI a apporté un soutien logistique au Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Dangeau dans l'organisation d'un nettoyage de la commune de Dangeau et de ses alentours. Le syndicat a fourni des sacs aux participants, et a mis à disposition 3 pinces et 3 pesons, et a fourni des bacs pour y déposer les déchets à la fin de l'évènement. Les 35 participants ont ainsi récolté 38,5kg de déchets au cours de la matinée. L'action a été renouvelée en 2023. Les 23 participants ont ainsi ramassé 19kg de déchets.



En plus de ces actions, le Sictom BBI communique régulièrement, via sa page Facebook, son site internet ou des articles de presse, sur les différentes filières de tri. Cela concerne les bacs jaunes et verts mais également les différentes filières en déchèterie ou le tri des vêtements par exemple.

4.7 Les démarches précédentes

En 2012, le Sictom BBI a élaboré un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), et s'est engagé en partenariat avec l'ADEME à réduire la quantité de déchets produits par habitants de 7 % en 5 ans. Sur cette période, la quantité d'ordures ménagères par habitant (ne prenant pas en compte les déchets déposés en déchèterie) a baissé de 15%, tandis que la quantité de déchets ménagers par habitant (en ajoutant les déchets de déchèterie, cette baisse s'élève à 4,7 %.

A la conclusion de ce PLPD, le Sictom BBI poursuit sa démarche de prévention en signant un Contrat Objectif Déchet Economie Circulaire (CODEC). Au travers de ce contrat, le syndicat s'engage à réduire les déchets ménagers et assimilés de 5 %, valoriser 80 % des déchets ménagers et assimilés et réduire à 10 % la part des déchets enfouis sur son territoire entre 2017 et 2020.

4.8 Les partenaires potentiels

Afin de réaliser certaines des actions, et d'identifier les actions déjà en place, il est important d'établir une liste des partenaires potentiels. Ces partenaires peuvent être des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, des acteurs de la réparation et du réemploi, des producteurs de déchets motivés pour réduire leur production de déchets, ou des vecteurs de sensibilisation.

ILLIERS COMBRAY

- Epi'Sol : épicerie solidaire
- ADMR (aide à domicile pour les personnes à mobilité réduite) : l'activité de l'ADMR génère de nombreux emballages, qui pourraient être évités.
- Secours Catholique : acteur de l'ESS
- UCIAL (union des commerçants et artisans)

BROU

- BAJE : établissement et service d'aide par le travail. Ils pourraient être un partenaire pour le déploiement de structures, ou des retours d'expérience sur l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Secours catholique : acteur de l'ESS
- Restos du Cœur : acteur de l'ESS
- UCIA (union des commerçants et artisans)

BONNEVAL

- Croix Rouge : acteur de l'ESS
- Restos du Cœur : acteur de l'ESS
- UCIA : (union des commerçants et artisans)
- Conseil des jeunes : inclure les jeunes dans la construction du monde de demain permettra une pérennisation de la démarche.

L'association Après-demain 28 des cafés réparation autour de Châteaudun. Leur retour d'expérience peut être précieux pour permettre au Sictom BBI de faciliter l'organisation de ce type d'évènement sur son territoire.

Professionnels :

- Les Vergers de Beauce (Bonneval) : Boutique mettant en avant la production locale et bio.
- Bio Sorelia : produits d'entretiens d'origine naturelle, basé à Illiers-Combray mais dont l'accueil se situe à Chassant)
- DAME Champhol : il y a eu plusieurs échanges pour un partenariat sur la récupération de vélos autour de Bonneval, voire animer une ressourcerie.
- L'Atelier So'Cosméthik : ateliers DIY de produits d'entretien et cosmétiques. Il pourrait être un partenaire potentiel pour la sensibilisation, et la fourniture de matériel
- Partenaires de la réparation identifiés via le réseau des Répar'Acteurs <https://www.reparacteurs.artisanat.fr/>
 - RPID (informatique) à DANGEAU
 - Gautier et Bouhours (mobilier) à VIEUVICQ
 - Lecoq Cedric (cordonnier) à BROU
 - L'atelier de Jennifer (vêtements) à BROU
 - Penfornis Agnes (couture) à ILLIERS COMBRAY

En plus de ces partenaires potentiels, le Sictom BBI travaille en synergie avec l'ensemble des 35 communes adhérentes, ainsi que l'ensemble des établissements scolaires de ces communes.

5. LE PLPDMA

5.1 *Les objectifs réglementaires*

Depuis 2020, les objectifs de prévention s'articulent autour de la loi AGEC (Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire). Cette loi fixe de nombreux objectifs de réduction des déchets, qui sont ensuite relayés et précisés dans le Plan National de Prévention des Déchets. Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets en précise et renforce certains aspects.

Ainsi, le PLPDMA doit permettre de répondre à ces objectifs.

5.1.1 Les objectifs de la loi AGEC et du Plan National de Prévention des Déchets

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 fixe les objectifs suivants en matière de prévention des déchets :

- Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 (loi anti gaspillage – article 3) ;
- Réduire de 5 % les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics, en 2030 par rapport à 2010 (loi anti gaspillage – article 3) ;
- Augmenter le réemploi et réutilisation des déchets pour atteindre une quantité équivalente à 5 % du tonnage des déchets ménagers en 2030 (loi anti-gaspillage – article 4) ;
- Atteindre une part des emballages réemployés mis sur le marché de 5 % en 2023 et 10 % en 2027 (loi anti-gaspillage – article 9) ;
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50 % d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale. (loi anti-gaspillage – article 11) ;
- Viser la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040 (loi anti-gaspillage – article 7) ;
- Réduire de 50 % d'ici 2030 le nombre de bouteilles en plastique à usage unique pour boisson mises sur le marché (loi anti-gaspillage – article 66).

5.1.2 Les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la région Centre Val de Loire indique à l'échelle régionale la stratégie mise en place pour répondre aux objectifs de la loi AGEC et du plan national. Ce plan aborde de nombreuses thématiques, dont une partie ne fait pas partie des compétences du Sictom BBI, comme les DAE (déchets d'activités économiques). Il a donc été nécessaire d'établir une liste des objectifs pertinents par rapport au PLPDMA du Sictom BBI.

OBJECTIF 3- Mettre en œuvre des actions de prévention avec tous les acteurs du territoire

OBJECTIF 4 - Réduire le gaspillage alimentaire de 50% en 2020 et tendre vers un objectif de 80% en 2031 (par rapport à 2013)

OBJECTIF 5 - Mettre en œuvre un travail collectif pour engager une réduction de la production des déchets verts (par rapport à 2015)

OBJECTIF 6 - Favoriser le déploiement de la tarification incitative sur le territoire

OBJECTIF 8 - Réduire les quantités de déchets du bâtiment et des travaux publics de 10% entre 2010 et 2025

OBJECTIF 10 - Généraliser le tri à la source des biodéchets résiduels pour les ménages d'ici 2025, et réduire la part des biodéchets résiduels en mélange dans les OMR

OBJECTIF 11 - Déployer l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques sur le territoire avant 2022 et optimiser les performances de tri

OBJECTIF 12 - Augmenter les performances de collecte et de valorisation du verre d'emballages

OBJECTIF 13 - Augmenter le tonnage collecté des déchets en métal léger

OBJECTIF 14 - Contribuer activement à l'atteinte des objectifs des cahiers des charges des éco-organismes

OBJECTIF 15 - Optimiser la valorisation matière des encombrants

OBJECTIF 18 - Valoriser à minima 76% des déchets du bâtiment et des travaux publics d'ici 2020

5.1.3 Les objectifs du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Afin de répondre à ces objectifs réglementaires et construire un programme ambitieux, le Sictom BBI fixe les objectifs de réduction suivants à atteindre à la fin du programme (2029) :

- 140 kg/hab./an dans le bac gris : 22% de réduction par rapport à 2010
- 58 kg/hab./an dans le bac jaune
- 38 kg/hab./an dans le bac vert
- 300 kg/hab./an en déchèterie : 16% de réduction par rapport à 2010
- 50 kg/hab./an à la plateforme de Dangeau (végétaux) : 17% de réduction par rapport à 2010
- Total : 586 kg/hab./an : 15,5% de réduction par rapport à 2010

Les quantités collectées dans les bacs jaune et vert ont un objectif de stabilisation : on observe une augmentation régulière des quantités collectées, due en partie à une augmentation de la quantité de déchets triés. L'objectif est donc que la réduction de la quantité d'emballages produits se répercute surtout sur les ordures ménagères résiduelles.

5.2 Les thèmes abordés par le PLPDMA

L'analyse des éléments présentés dans le diagnostic nous permet d'identifier trois principaux gisements de déchets qui pourraient être évités :

- **Les biodéchets** : cela concerne les déchets alimentaires jetés dans le bac gris mais également les déchets verts de jardin
- **Les emballages et produits dangereux** :
- **Les objets de la maison** : ce sont les objets à longue durée de vie, qui sont souvent réparables comme le mobilier, l'électroménager ou les vêtements.

Afin de cibler précisément ces différents gisements, plusieurs groupes de travail ont été organisés. Leur objectif était d'identifier les sources de ces différents gisements (quels sont les comportements qui ont entraîné la production de ces déchets), et les leviers disponibles pour réduire la quantité de déchets produits.

- Evitement des biodéchets
 - o Encourager la pratique du jardinage naturel
 - o Développer la pratique du compostage
 - o Limiter le gaspillage alimentaire
- Consommation Responsable
 - o Consommer des produits locaux
 - o Réduire la quantité d’emballages
 - o Limiter l’utilisation de produits ménagers chimiques
 - o Réduire la nocivité des déchets
- Augmentation de la durée de vie des objets
 - o Promouvoir la réparation et le réemploi
- Eco-exemplarité des collectivités
 - o Gestion des espaces verts
 - o Organisation d’évènements
 - o Fonctionnement dans les bureaux

Il était envisagé une 5^{ème} thématique ayant pour but de proposer de nouvelles formes d’actions de sensibilisation, cependant ce volet a plutôt été intégré aux autres volets.

5.3 L’élaboration du PLPDMA

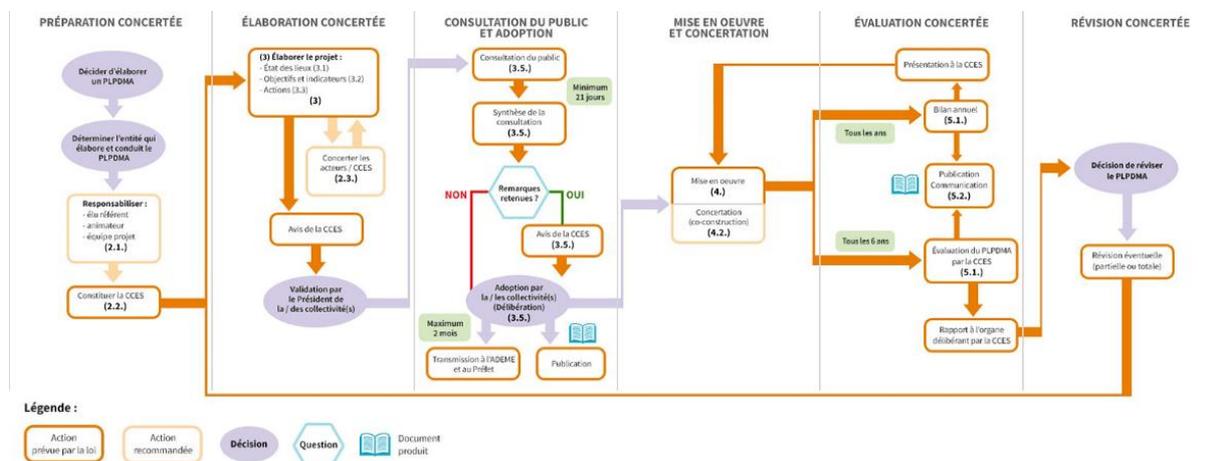


Figure 7 Elaboration du PLPDMA

Suite à la délibération n°8 du 07/03/2022, une réunion de lancement a été organisée le 5 octobre 2022. Elus, artisans et professionnels des domaines de l’ESS ou de la réparation ont été invités. Cette réunion a permis de présenter le PLPDMA, ainsi que les axes identifiés. Les participants ont ensuite pu s’inscrire aux groupes de travail de leur choix (plusieurs inscriptions possibles par personne) ainsi qu’à la Commission Consultative d’Evaluation et de Suivi.

Les réunions des groupes de travail ont eu lieu au cours du premier trimestre 2023 sur chaque thématique.

Chaque participant a reçu un document contenant différentes questions sur leurs habitudes par rapport au groupe concerné (par exemple : la dernière fois que vous avez fait réparer un objet,

connaissez-vous la provenance des aliments composant votre dernier repas), ainsi que des documents permettant de se familiariser avec la thématique à aborder (définitions, nos actions passées sur le sujet, ou les actions d'autres syndicats, un diagnostic national ou régional sur la thématique...). Le but de ces documents n'était pas de suggérer des idées mais d'être sûrs que chaque participant disposait d'un socle commun. Cela a permis de rendre chaque session plus efficace.

Les participants aux groupes de travail ont pu échanger sur des débats ciblés, et également réagir sur des retours d'expérience d'actions réalisées dans d'autres territoire. Une hiérarchie des actions a ensuite été établie avec pour cible les gisements d'évitement prioritaires identifiés lors du diagnostic.

Une fois la liste d'actions établie pour chaque thématique, le chargé de mission a étudié la faisabilité de chacune d'entre elle sur le territoire.

Le programme d'action a ensuite été validé par la Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi (CCES) qui s'est réunie le 28 mai 2024.

Le planning prévisionnel échelonne les différentes actions sur les six prochaines années, tandis que le détail des actions identifiées sont présentées dans les fiches actions présentées en annexe. Certaines actions sont ponctuelles, et parfois à répéter, tandis que d'autres impliquent un suivi ou sont appliquées en réaction à une demande (comme les animations scolaires par exemple). Ainsi, différentes intensités de couleur ont été utilisées sur le planning prévisionnel : les temps forts ou actions ponctuelles sont matérialisées par une couleur foncée, tandis que les actions de suivi ou en réaction à une demande sont identifiées par une couleur claire.

Action		2024				2025				2026				2027				2028				2029			
Libellé		T1	T2	T3	T4																				
AXE 1 - Evitement des biodéchets																									
1.1	Mise en place de composteurs partagés en pied d'immeuble																								
1.2	Réunions publiques sur le compostage et jardin durable																								
1.3	Lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire																								
1.4	Ateliers Lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des particuliers																								
1.5	Jardiner au naturel																								
AXE 2 - Favoriser la consommation responsable																									
2.1	Création d'un outil de référencement des producteurs locaux																								
2.2	Ateliers écocitoyens dans les communes : fabrication de produits cosmétiques et ménagers																								
2.3	Organisation de défis familles zéro déchets																								
2.4	Sensibiliser sur la saisonnalité des produits																								
AXE 3 - Augmenter la durée de vie des objets																									
3.1	Création d'une ressourcerie/recyclerie + partenariat																								
3.2	Organisation de cafés réparation sur le territoire																								
3.3	Mise en place de matériauthèques et zones de réemploi en déchèterie																								
3.4	Favoriser le déploiement de la consigne pour réemploi																								
3.5	Communiquer sur les dispositifs Répar'Acteurs et Quali'Répar auprès des professionnels et particuliers																								
3.6	Organiser des ateliers réparation couture avec les artisans																								
AXE 4 - Renforcer l'éco-exemplarité des collectivités																									
4.1	Création d'une charte d'éco-exemplarité des collectivités																								
4.2	Encourager la gestion naturelle des espaces verts																								
4.3	Etudier/participer à la démarche Territoire Engagé Transition Ecologique																								

Tableau 1 Planning prévisionnel

6. ANNEXE 1 : FICHES ACTIONS

Axe 1 Evitement des biodéchets

Action n°1.1	MISE EN PLACE DE COMPOSTEURS PARTAGES	
Action portée par : SICTOM BBI	Coût estimé : 6 300 €	
Action en cours :	Public visé :	
DESCRIPTIF DE L'ACTION :	DÉCHETS VISÉS	Biodéchets alimentaires
<p>Proposer dans les immeubles, quartiers et résidences la mise en place de composteurs partagés.</p> <p>La sensibilisation permet également de sensibiliser et réduire le gaspillage alimentaire.</p> <p>Production de compost pour les espaces verts locaux ou de la collectivité.</p> <p>Etapes pour la mise en place d'un site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité - Identification d'un emplacement - Planifier l'approvisionnement en matières sèches ainsi que le suivi du site - Sensibiliser les habitants autour du site pour qu'ils participent : permet ensuite de dimensionner - Installation du matériel, distribution des bio-seaux et formation des habitants. 	LES OBJECTIFS DE L'ACTION	
	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur le dispositif • Proposer une solution de tri à la source à tous les habitants du territoire • Sensibiliser les participants au gaspillage alimentaire 	
	Remarques diverses	
	<p>Un dispositif similaire est proposé aux cantines scolaires. Il sera pertinent de relancer cette dynamique et s'assurer que l'ensemble des cantines dispose d'une solution de tri à la source de leurs biodéchets.</p> <p>Le budget de la 1^{ère} année comprend les composteurs et bio-seaux, ainsi qu'une sonde de température à 400 €, ainsi que 50 € de communication (panneau et guides).</p> <p>Le tonnage détourné est calculé sur une estimation de 50 kg de biodéchets détourné par participant par an.</p>	

INDICATEURS D'ACTIVITES

Indicateurs de moyens								
Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Budget annuel	€	Objectif	800	1 400	1 750	3 500	3 500	1 750
		Résultat						

INDICATEURS D'IMPACTS

Indicateur de changement de comportements								
Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Etendue du dispositif	Nombre de sites en place	Objectif	1	5	10	20	30	35
		Résultat						
Participation à l'action	Nombre de participants	Objectif	23	114	228	456	690	805
		Résultat						
Impact de l'action	Tonnage détourné (en tonnes par an)	Objectif	1,15	5,7	11,4	22,8	34,5	40,3
		Résultat						

Axe 1 Evitement des biodéchets

Action n°1.2	ORGANISATION DE REUNIONS PUBLIQUES : COMPOSTER ET JARDINER AUTREMENT								
Action portée par : SICTOM BBI				Coût estimé :					
Action en cours :				Public visé :				Habitants	
DESCRIPTIF DE L'ACTION :				DÉCHETS VISÉS		Biodéchets des ménages			
Réunions publiques réparties sur l'ensemble du territoire : encourager la pratique du compostage, réduire le gaspillage alimentaire, jardiner autrement, pour réduire la quantité de déchets apportés en déchèterie ou à la plateforme				LES OBJECTIFS DE L'ACTION					
				<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le compostage • Promouvoir le jardin au naturel pour réduire la quantité de déchets de jardin. 					
				Remarques diverses					
				<p>La vente de composteurs n'est pas réservée à ces réunions. En effet, la sensibilisation et la communication sur le compostage est également réalisée via la presse, le site internet du Sictom BBI ou au travers d'animations en milieu scolaire. Néanmoins, chaque réunion donne lieu à la distribution d'un nombre important de composteurs en fonction du nombre de participants.</p> <p>Le tonnage détourné est calculé sur une estimation de 50 kg de biodéchets détourné par habitant disposant d'un composteur par an, avec une moyenne de 2,3 habitants par foyer.</p>					

INDICATEURS D'ACTIVITES

Indicateurs de moyens								
Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Nombre total annuel d'heures	Heures	Objectif	50	15	15	15	15	15
		Résultat						

INDICATEURS D'IMPACTS

Indicateur de changement de comportements								
Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Ampleur de l'action	Nombre de réunions	Objectif	15	5	5	5	5	5
		Résultat						
Participation	Nombre de participants	Objectif	400	150	150	150	150	150
		Résultat						
Impact de l'action	Nombre de composteurs vendus	Objectif	400	400	200	200	200	200
		Résultat						
Tonnage détourné	Tonnes	Objectif	46	138	253	391	552	736
		Résultat						

Axe 1 Evitement des biodéchets

Action n°1.3	LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN MILIEU SCOLAIRE		
Action portée par : SICTOM BBI	Coût estimé :		
Action en cours :	Public visé : Scolaire : enfants et personnel		
DESCRIPTIF DE L'ACTION :	DÉCHETS VISÉS	Déchets alimentaires des établissements scolaires	
<p>Gaspillage alimentaire important en milieu scolaire. Pour le réduire, réaliser des actions à l'échelle d'un établissement, qui touchent les enfants et le personnel. Pesées avant/après, renouvellement des affiches, animations dans l'ensemble des classes de l'établissement, à la cantine, avec le personnel...Projets à adapter en fonction des établissements : nombre de classes, nombre de repas distribués, âge des enfants</p>	LES OBJECTIFS DE L'ACTION		
	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire le gaspillage alimentaire en restauration scolaire • Sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques pour limiter le gaspillage • Sensibiliser les enfants pour éviter le gaspillage 		
	Remarques diverses		
	<p>L'importance des accompagnements et interventions sera adapté en fonction des demandes des établissements, allant d'animations ponctuelles à l'élaboration de plans d'actions sur la durée.</p> <p>Le calcul du poids détourné se base sur une réduction de 50 % du gaspillage alimentaire dans les assiettes, à partir de 80 g de gaspillage par assiette par jour.</p>		

INDICATEURS D'ACTIVITES

Indicateurs de moyens								
Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Nombre total annuel d'heures	Heures	Objectif	30	40	50	50	50	50
		Résultat						

INDICATEURS D'IMPACTS

Indicateur de changement de comportements								
Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Nombre d'établissements participant	Etablissements	Objectif	1	2	3	3	3	3
		Résultat						
Poids détourné des poubelles de la cantine	Kg	Objectif	480	960	1440	1440	1440	1440
		Résultat						
Nombre d'enfants sensibilisés	Nombre d'enfants sensibilisés	Objectif	100	200	300	300	300	300
		Résultat						

Axe 1 Evitement des biodéchets

Action n°1.4	LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE – ANIMATIONS GRAND PUBLIC					
Action portée par : SICTOM BBI			Coût estimé :			
Action en cours :			Public visé : Grand Public			
DESCRIPTIF DE L'ACTION :			DÉCHETS VISÉS		DMA	
Réalisation de stands et animations sur le thème du gaspillage alimentaire. Ces ateliers comprennent une sensibilisation sur les dates limites de consommation et dates de durabilité minimale, ainsi que des animations sur les bons gestes pour limiter le gaspillage alimentaire, comme l'organisation d'une disco soupe.			LES OBJECTIFS DE L'ACTION			
			<ul style="list-style-type: none"> • Réduire le gaspillage alimentaire des ménages 			
			Remarques diverses			

INDICATEURS D'ACTIVITES

Indicateurs de moyens							
Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Nombre total annuel d'heures	Heures	Objectif	10	10	10	10	10
		Résultat					

INDICATEURS D'IMPACTS

Indicateur de changement de comportements							
Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Nombre d'animation	Animations	Objectif	2	2	2	2	2
		Résultat					
Impact de l'action	Nombre de participants	Objectif	50	50	50	50	50
		Résultat					

Axe 1 Evitement des biodéchets

Action n°1.5	JARDINER AU NATUREL					
Action portée par : SICTOM BBI			Coût estimé :			
Action en cours :			Public visé : Grand public			
DESCRIPTIF DE L'ACTION :			DÉCHETS VISÉS		Végétaux	
<p>Cette action cible les habitants disposant d'un jardin. Au travers d'animation et d'ateliers pratiques, encourager une gestion plus durable des jardins pour favoriser la biodiversité et limiter la quantité de déchets verts en utilisant les produits de la taille directement sur place.</p>			LES OBJECTIFS DE L'ACTION			
			<ul style="list-style-type: none"> • Gestion plus naturelle du jardin • Réduire la quantité de végétaux apportés en déchèterie ou à la plateforme • Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires 			
			Remarques diverses			

INDICATEURS D'ACTIVITES

Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Nombre total annuel d'heures	Heures	Objectif	40	24	24	24	24
		Résultat					

INDICATEURS D'IMPACTS

Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Nombre d'animation	Animations	Objectif	3	3	3	3	3
		Résultat					
Impact de l'action	Nombre de participants	Objectif	90	90	90	90	90
		Résultat					

Axe 2 Favoriser la consommation responsable

Action n°2.1	CREATION D'UN OUTIL REFERENÇANT LES PRODUCTEURS LOCAUX				
Action portée par : SICTOM BBI		Coût estimé :			
Action en cours :		Public visé :			
DESCRIPTIF DE L'ACTION :			DÉCHETS VISÉS	DMA	
Création d'une carte interactive pour le site internet et/ou le bulletin annuel, référençant les producteurs locaux, leurs coordonnées et horaires d'ouverture.			LES OBJECTIFS DE L'ACTION		
			<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la consommation locale et de saison • Limiter les déplacements de produits et les emballages 		
			Remarques diverses		
			Il sera nécessaire d'assurer une veille régulière pour conserver des informations à jour (existence des producteurs, contact et modalités)		

INDICATEURS D'ACTIVITES

Indicateurs de moyens					
Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2	Année 3
Budget annuel	€	Objectif	500	100	100
		Résultat			
Nombre total annuel d'heures	Heures	Objectif	10	2	2
		Résultat			

INDICATEURS D'IMPACTS

Indicateur de changement de comportements					
Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2	Année 3
Nombre de producteurs référencés	Producteurs	Objectif	20	25	30
		Résultat			

Axe 2 Favoriser la consommation responsable

Action n°2.2	ATELIERS ECO-CITOYENS : FABRICATION DE PRODUITS MENAGERS				
Action portée par : SICTOM BBI		Coût estimé :			
Action en cours :		Public visé :			
DESCRIPTIF DE L'ACTION :			DÉCHETS VISÉS	DMA	
<p>Organisation d'ateliers dans les communes : fabrication de produits ménagers moins nocifs pour l'environnement (et moins chers !) permettant de réduire la pollution de l'eau, ainsi que la quantité d'emballages utilisés.</p>			LES OBJECTIFS DE L'ACTION		
			<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la quantité d'emballages issus de produits ménagers (lessive, nettoyant sol...). • Réduire la pollution de l'eau et des milieux naturels en utilisant des produits moins nocifs pour l'environnement. 		
			Remarques diverses		

INDICATEURS D'ACTIVITES

Indicateurs de moyens					
Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2	Année 3
Nombre total annuel d'heures	Heures	Objectif	12	20	20
		Résultat			

INDICATEURS D'IMPACTS

Indicateur de changement de comportements					
Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2	Année 3
Nombre d'animations réalisées	Participants	Objectif	3	5	5
		Résultat			
Nombre de participants	Participants	Objectif	30	50	50
		Résultat			

Axe 2 Favoriser la consommation responsable

Action n°2.3	ORGANISER UN DEFI FAMILLE ZERO DECHETS			
Action portée par : SICTOM BBI	Coût estimé :		Public visé : Familles du territoire du Sictom BBI	
DESCRIPTIF DE L'ACTION :		DÉCHETS VISÉS	DMA	
<p>Chaque famille participante sera accompagnée au travers d'ateliers et de documents pour réduire la quantité de déchets qu'elle produit. Différentes thématiques seront abordées progressivement (sacs, achat en vrac, produits ménagers, marché...) afin de faciliter le changement de comportement. Les poubelles pourront être pesées afin de mesurer la progression. L'action sera émulée par l'aspect défi/concours entre les familles. Les familles ayant les meilleurs résultats (moins de déchets produits, meilleure progression) seront mises en valeur. Un atelier par mois avec les familles participantes. En fonction du nombre de familles participant, il peut y avoir plusieurs groupes.</p>		LES OBJECTIFS DE L'ACTION		
		<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les déchets des familles participantes • Inciter les autres habitants à mettre en place certaines des actions 		
		Remarques diverses		
		<p>L'impact de réduction des déchets à l'échelle du territoire ne provient pas directement des quelques familles participantes, mais il s'agit d'un vecteur de communication permettant à d'autres de s'engager dans une démarche similaire.</p> <p>Action sur 1 an, renouvelable.</p> <p>Les actions mises en place auprès des familles (et la communication associée) concerneront également le tri des déchets.</p>		

INDICATEURS D'ACTIVITES

Indicateurs de moyens				
Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2
Nombre total annuel d'heures	Heures	Objectif	45	45
		Résultat		

INDICATEURS D'IMPACTS

Indicateur de changement de comportements				
Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2
Nombre de familles participantes	Familles	Objectif	10	10
		Résultat		
Evolution de la quantité de déchets produits par chaque famille (moyenne)	%	Objectif	-30%	-50%
		Résultat		

Axe 2 Favoriser la consommation responsable

Action n°2.4	SENSIBILISER LE PUBLIC A LA SAISONALITE DES PRODUITS					
Action portée par : SICTOM BBI			Coût estimé :			
Action en cours :			Public visé : Grand Public			
DESCRIPTIF DE L'ACTION :			DÉCHETS VISÉS		DMA	
<p>Cette action comprend deux aspects : mettre des outils à disposition aux habitants pour s'informer sur les produits de saison et où les trouver, et également les sensibiliser lors d'actions de communication.</p>			LES OBJECTIFS DE L'ACTION			
			<ul style="list-style-type: none"> • Inciter les habitants à consommer des produits locaux et de saison 			
			Remarques diverses			
			<p>Bien que cette action semble concerner l'alimentation et la santé, elle a un impact sur la production de déchets. Les produits alimentaires locaux de saison sont moins emballés. La culture de produits de saison peut également entraîner une réduction de la quantité de déchets générée par les producteurs.</p>			

INDICATEURS D'ACTIVITES

Indicateurs de moyens							
Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Nombre total annuel d'heures	Heures	Objectif	12	12	12	12	12
		Résultat					

INDICATEURS D'IMPACTS

Indicateur de changement de comportements							
Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Nombre d'actions de communication réalisées	Actions réalisées	Objectif	4	4	4	4	4
		Résultat					
Nombre de personnes sensibilisées	Personnes sensibilisées	Objectif	80	80	80	80	80
		Résultat					

Axe 3 Augmenter la durée de vie des objets

Action n°3.1	CREATION D'UNE RESSOURCERIE/RECYCLERIE				
Action portée par : SICTOM BBI		Coût estimé :			
Action en cours :		Public visé :			
DESCRIPTIF DE L'ACTION :		DÉCHETS VISÉS	Mobilier, électroménager, vaisselle, livres		
Création d'une ressourcerie avec structures partenaires, pour proposer aux habitants des solutions de don, réparer les objets, et acheter à bas prix. Ce lieu sera également un vivier pour l'organisation d'atelier en lien avec l'augmentation de la durée de vie des objets : cafés réparation, couture, réparation de mobilier...		LES OBJECTIFS DE L'ACTION			
		<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une ressourcerie ou d'une recyclerie sur le territoire • Donner plus facilement une seconde vie aux objets, en particulier les objets réparables 			
		Remarques diverses			
		Le Sictom BBI n'a pas pour but d'être propriétaire de la ressourcerie, ni de la gérer en interne. L'objectif est d'accompagner une structure partenaire dans le déploiement et la promotion de cet espace.			

INDICATEURS D'ACTIVITES

Indicateurs de moyens					
Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2	Année 3
Budget annuel	€	Objectif	1000	1000	1000
		Résultat			

INDICATEURS D'IMPACTS

Indicateur de changement de comportements					
Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2	Année 3
Poids des objets récupérés	Tonnes	Objectif	50	100	100
		Résultat			
Poids des objets vendus	Tonnes	Objectif	45	90	90
		Résultat			

Axe 3 Augmenter la durée de vie des objets

Action n°3.2	ORGANISATION DE CAFES REPARATION				
Action portée par : SICTOM BBI		Coût estimé :			
Action en cours :		Public visé :			
DESCRIPTIF DE L'ACTION :		DÉCHETS VISÉS	DMA		
<p>Ces ateliers permettent aux habitants de réparer leurs objets, de l'outillage au petit électroménager ou matériel informatique. Pour cela, la participation de bénévoles ayant des compétences dans le domaine est requise.</p> <p>Il est possible de réaliser un partenariat avec une ou plusieurs associations afin d'organiser les évènements, trouver des bénévoles et obtenir le matériel.</p>		LES OBJECTIFS DE L'ACTION			
		<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux habitants de l'ensemble du territoire de réparer leurs appareils électriques 			
		Remarques diverses			
		<p>Les évènements seront organisés le week-end afin d'assurer qu'un maximum de personnes seront disponibles. Ils ne seront pas limités aux habitants du territoire du Sictom BBI, mais leur lieu de résidence sera demandé. Cela permettra de réaliser une carte indiquant la zone d'impact.</p>			

INDICATEURS D'ACTIVITES

Indicateurs de moyens					
Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2	Année 3
Nombre total annuel d'heures	Heures	Objectif	40	30	30
		Résultat			

INDICATEURS D'IMPACTS

Indicateur de changement de comportements					
Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2	Année 3
Impact des cafés réparation	Nombre d'objets réparés	Objectif	50	100	100
		Résultat			
Nombre d'évènements organisés	Evènements	Objectif	6	6	6
		Résultat			

Axe 3 Augmenter la durée de vie des objets

Axe 3 Augmenter la durée de vie des objets			
Action n°3.3	CREATION DE MATERIAUTHEQUES EN DECHETERIE		
Action portée par : SICTOM BBI		Coût estimé : 800 €	
Action en cours :		Public visé :	
DESCRIPTIF DE L'ACTION :		DÉCHETS VISÉS	DMA
<p>La matériauthèque est un espace en déchèterie où les habitants peuvent déposer des matériaux en bon état pour qu'ils soient réutilisés par d'autres, et où ils peuvent récupérer gratuitement des matériaux déposés précédemment par d'autres habitants. Ces espaces devront faire l'objet d'animations sur place afin de dynamiser leur fonctionnement.</p>		LES OBJECTIFS DE L'ACTION	
		<ul style="list-style-type: none"> Donner une seconde vie aux matériaux Promouvoir l'échange et le don 	
		Remarques diverses	
		<p>Suivre l'évolution des quantités traitées en déchèterie donnera une indication de l'efficacité du dispositif, en particulier s'il est possible de comparer cette évolution avec une autre déchèterie n'ayant pas de matériauthèque.</p> <p>Peser systématiquement les apports dans la zone risque d'être une forte contrainte qui pourrait être un frein à la fluidité dans la rotation des matériaux (à cause du délai requis entre le dépôt et le retrait). Le coût correspond à la signalétique à mettre en place sur chaque espace.</p>	

INDICATEURS D'ACTIVITES

Indicateurs de moyens							
Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Budget annuel	€	Objectif	400	400	-	-	-
		Résultat					
Nombre total annuel d'heures	Heures	Objectif	10	10	10	10	10
		Résultat					

INDICATEURS D'IMPACTS

Indicateur de changement de comportements							
Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Réduction des tonnages en déchèterie Gravats	% par rapport à l'année précédente	Objectif	3%	3%	3%	3%	5%
		Résultat					
Réduction des tonnages en déchèterie Bois	% par rapport à l'année précédente	Objectif	3%	3%	3%	3%	5%
		Résultat					

Axe 3 Augmenter la durée de vie des objets

Action n°3.4	FAVORISER LE RETOUR DE LA CONSIGNE POUR REEMPLOI				
Action portée par : SICTOM BBI		Coût estimé :			
Action en cours :		Public visé :			
DESCRIPTIF DE L'ACTION :			DÉCHETS VISÉS	DMA	
<p>Travailler avec les commerçants et producteurs locaux pour proposer des produits dans des emballages consignés. Cela s'applique aux boissons mais également à d'autres commerces alimentaires (exemple : boulangeries pour remplacer le papier). Pistes potentielles : réaliser des ateliers avec la CMA pour sensibiliser les commerçants, mettre en place une charte d'engagement, accompagnée de documents et visuels.</p>			LES OBJECTIFS DE L'ACTION		
			<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la quantité d'emballages en verre/plastique via la consigne pour réemploi 		
			Remarques diverses		

INDICATEURS D'ACTIVITES

Indicateurs de moyens					
Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2	Année 3
Nombre total annuel d'heures	Heures	Objectif	10	20	20
		Résultat			

INDICATEURS D'IMPACTS

Indicateur de changement de comportements					
Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2	Année 3
Réduction des emballages produits et collectés	%	Objectif	2%	5%	5%
		Résultat			
Nombre d'acteurs participants	Nombre de participants	Objectif	5	10	10
		Résultat			

Axe 4 Eco-exemplarité des collectivités

Action n°4.1	CREATION D'UNE CHARTE D'ECO-EXEMPLARITE				
Action portée par : SICTOM BBI		Coût estimé :			
Action en cours :		Public visé : Communes adhérentes au Sictom BBI			
DESCRIPTIF DE L'ACTION :		DÉCHETS VISÉS		Déchets du service public	
Réaliser une charte à proposer aux collectivités. Cette charte regroupera des engagements sur plusieurs thématiques telles que l'utilisation du papier, la gestion des espaces verts, l'organisation d'évènements et manifestations éco-responsables ou encore la gestion des cantines.		LES OBJECTIFS DE L'ACTION			
		<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la quantité et la nocivité des déchets des collectivités • Renforcer l'impact des actions et mesures ciblant la population, en montrant à la fois un retour d'expérience mais également une volonté d'agir et de progresser. 			
		Remarques diverses			
		Thématiques abordées : <ul style="list-style-type: none"> - Papier - Evènements - Espaces verts - Véhicule - Urbanisme (corbeilles de rue, matériaux utilisés...) Certains thématiques font l'objet d'actions spécifiques ciblées.			

INDICATEURS D'ACTIVITES

Indicateurs de moyens					
Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2	Année 3
Nombre total annuel d'heures	Heures	Objectif	20	45	45
		Résultat			

INDICATEURS D'IMPACTS

Indicateur de changement de comportements					
Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2	Année 3
Nombre de communes participantes	Communes	Objectif	5	15	35
		Résultat			
Nombre d'actions mises en place	Actions par communes	Objectif	5	5	5
		Résultat			

Axe 4 Eco-exemplarité des collectivités

Action n°4.2	FAVORISER UNE GESTION NATURELLE DES ESPACES VERTS				
Action portée par : SICTOM BBI		Coût estimé :			
Action en cours :		Public visé : Collectivités			
DESCRIPTIF DE L'ACTION :			DÉCHETS VISÉS	DMA	
Mettre en place une gestion naturelle des espaces verts implique la formation du personnel technique, ainsi qu'une information aux élus afin d'encourager la démarche			LES OBJECTIFS DE L'ACTION		
			<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la quantité de déchets verts produits par les collectivités • Favoriser la biodiversité • Valoriser directement sur place les déchets verts 		
			Remarques diverses		
			Cette action peut s'inclure dans la charte d'éco-exemplarité de l'action n°4.1.		

INDICATEURS D'ACTIVITES

Indicateurs de moyens					
Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2	Année 3
Nombre total annuel d'heures	Heures	Objectif	20	30	40
		Résultat			

INDICATEURS D'IMPACTS

Indicateur de changement de comportements					
Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1	Année 2	Année 3
Réduction de la quantité d'apport de végétaux par les communes	%	Objectif	5 %	10 %	20 %
		Résultat			
Nombre de communes participantes	Communes	Objectif	2	5	10
		Résultat			

Axe 4 Eco-exemplarité des collectivités

Action n°4.3	ETUDIER/PARTICIPER A LA DEMARCHE TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ECOLOGIQUE		
Action portée par : SICTOM BBI	Coût estimé :		
Action en cours :	Public visé : Collectivités		
DESCRIPTIF DE L'ACTION :	DÉCHETS VISÉS	DMA	
Réaliser une étude de faisabilité pour s'inscrire dans une démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique	LES OBJECTIFS DE L'ACTION		
	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les objectifs et implications de la participation à une telle démarche • Informer les élus sur ces implications • Le cas échéant, s'inscrire dans la démarche 		
	Remarques diverses		

INDICATEURS D'ACTIVITES

Indicateurs de moyens			
Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Année	Année 1
Nombre total annuel d'heures	Heures	Objectif	10
		Résultat	

7. ANNEXE 2 : COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'EVALUATION ET DE SUIVI (CCES)

BERNARD	Jean-Luc	ILLIERS-COMBRAY
DELTROY	Annie	CERNAY
GIGOU	Pierre	Président du Sictom BBI
HESLOIN	Alain	BONNEVAL
JUBERT	Éric	BONNEVAL
MAGNE	Grégory	La Recyclette du Dame
MOLET	Jacques	MOTTEREAU
PENFORNIS	Agnès	Famille Rurale Illiers-Combray
RAUZIL-CRABIT	Michel	BLANDAINVILLE
RIPAULT	Pascal	RPID

8. ANNEXE 3 : EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTES

ANNEE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
POP. MUNICIPALE (sans dble cpte) SICTOM BBI	23 584 hab.	23 940 hab.	24 304 hab.	28 385 hab.	28 625 hab.	28 836 hab.	28 903 hab.	28 998 hab.	27 328 hab.	27 404 hab.	27 250 hab.	26 973 hab.	26 738 hab.
COLLECTE TRADITIONNELLE	6 409 T	6 412 T	6 225 T	6 692 T	6 685 T	5 743 T	5 805 T	5 939 T	5 749 T	5 688 T	5 779 T	5 874 T	5 698 T
totalité de la population SICTOM BBI concernée	272 kg/hab./an	268 kg/hab./an	256 kg/hab./an	236 kg/hab./an	234 kg/hab./an	199 kg/hab./an	201 kg/hab./an	205 kg/hab./an	210 kg/hab./an	208 kg/hab./an	212 kg/hab./an	218 kg/hab./an	213 kg/hab./an
dont : ordures ménagères	5 721 T	5 704 T	5 514 T	6 023 T	6 019 T	5 073 T	5 118 T	5 257 T	5 069 T	4 978 T	5 124 T	5 196 T	5 030 T
Déchets non ménagers sous redevance spéciale	243 kg/hab./an	238 kg/hab./an	227 kg/hab./an	212 kg/hab./an	210 kg/hab./an	176 kg/hab./an	177 kg/hab./an	181 kg/hab./an	185 kg/hab./an	182 kg/hab./an	188 kg/hab./an	193 kg/hab./an	188 kg/hab./an
	688 T	708 T	711 T	669 T	667 T	670 T	687 T	682 T	680 T	709 T	655 T	678 T	668 T
COLLECTES SELECTIVES	2 086 T	2 067 T	2 057 T	2 249 T	2 216 T	2 534 T	2 596 T	2 629 T	2 493 T	2 462 T	2 479 T	2 507 T	2 499 T
totalité de la population SICTOM BBI concernée	88 kg/hab./an	86 kg/hab./an	85 kg/hab./an	79 kg/hab./an	77 kg/hab./an	88 kg/hab./an	90 kg/hab./an	91 kg/hab./an	91 kg/hab./an	90 kg/hab./an	91 kg/hab./an	93 kg/hab./an	93 kg/hab./an
soit en % du total collecté	11,26	10,44	10,71	11,09	10,17	12,46	12,54	12,56	12,29	12,36	13,22	11,68	12,58
verre	899 T	904 T	889 T	992 T	989 T	949 T	1 038 T	1 068 T	1 006 T	990 T	1 017 T	1 020 T	1 007 T
	38 kg/hab./an	38 kg/hab./an	37 kg/hab./an	35 kg/hab./an	35 kg/hab./an	33 kg/hab./an	36 kg/hab./an	37 kg/hab./an	37 kg/hab./an	36 kg/hab./an	37 kg/hab./an	38 kg/hab./an	38 kg/hab./an
journaux magazines	670 T	666 T	654 T	672 T	648 T								
	28 kg/hab./an	28 kg/hab./an	27 kg/hab./an	24 kg/hab./an	23 kg/hab./an	1 585 T	1 558 T	1 560 T	1 487 T	1 472 T	1 462 T	1 487 T	1 492 T
emballages	517 T	497 T	513 T	585 T	579 T	55 kg/hab./an	54 kg/hab./an	55 kg/hab./an	56 kg/hab./an				
	22 kg/hab./an	21 kg/hab./an	21 kg/hab./an	21 kg/hab./an	20 kg/hab./an								
2013 : Pop municip + conventions Chartres Métrop (- Meslay le V. + Ollé)	27 393 hab.	27 780 hab.	28 143 hab.	28 489 hab.	28 715 hab.	28 912 hab.	28 973 hab.	29 068 hab.	29 018 hab.	29 098 hab.	28 946 hab.	28 841 hab.	28 430 hab.
DECHETERIES	9 040 T	10 329 T	9 749 T	10 067 T	11 381 T	10 506 T	10 815 T	10 731 T	10 175 T	10 317 T	9 030 T	11 502 T	10 172 T
(hors papiers et verre des conteneurs d'apport volontaire)	330 kg/hab./an	372 kg/hab./an	346 kg/hab./an	353 kg/hab./an	396 kg/hab./an	363 kg/hab./an	373 kg/hab./an	369 kg/hab./an	351 kg/hab./an	355 kg/hab./an	312 kg/hab./an	399 kg/hab./an	358 kg/hab./an
dont : valorisables	4 109 T	4 543 T	4 223 T	4 106 T	4 730 T	4 376 T	5 042 T	5 032 T	4 812 T	5 072 T	4 108 T	5 307 T	4 715 T
(cartons, végétaux, métaux, bois, D3E huiles, batteries, pneus...)	150 kg/hab./an	164 kg/hab./an	150 kg/hab./an	144 kg/hab./an	165 kg/hab./an	151 kg/hab./an	174 kg/hab./an	173 kg/hab./an	166 kg/hab./an	174 kg/hab./an	142 kg/hab./an	184 kg/hab./an	166 kg/hab./an
autres	4 930 T	5 786 T	5 526 T	5 961 T	6 651 T	6 131 T	5 773 T	5 699 T	5 363 T	5 244 T	4 922 T	6 195 T	5 457 T
(gravats, encombrants, DMS)	180 kg/hab./an	208 kg/hab./an	196 kg/hab./an	209 kg/hab./an	232 kg/hab./an	212 kg/hab./an	199 kg/hab./an	196 kg/hab./an	185 kg/hab./an	180 kg/hab./an	170 kg/hab./an	215 kg/hab./an	192 kg/hab./an
PLATE-FORME DE COMPOSTAGE (apports directs)	994 T	983 T	1 177 T	1 276 T	1 501 T	1 561 T	1 484 T	1 624 T	1 860 T	1 461 T	1 454 T	1 574 T	1 493 T
	36 kg/hab./an	35 kg/hab./an	42 kg/hab./an	45 kg/hab./an	52 kg/hab./an	54 kg/hab./an	51 kg/hab./an	56 kg/hab./an	64 kg/hab./an	53 kg/hab./an	53 kg/hab./an	58 kg/hab./an	56 kg/hab./an
camion vert	103 T	94 T	108 T	114 T	152 T	130 T	150 T	144 T	130 T	140 T	104 T	152 T	137 T
autres apports directs	891 T	888 T	1 069 T	1 162 T	1 350 T	1 431 T	1 335 T	1 480 T	1 730 T	1 320 T	1 350 T	1 422 T	1 356 T
dont professionnels	132 T	170 T	159 T	212 T	258 T	223 T	327 T	268 T	280 T	235 T	231 T	152 T	161 T
Apports des déchèteries	2 300 T	2 560 T	2 619 T	2 627 T	3 119 T	2 233 T	3 041 T	2 811 T	2 412 T	2 379 T	1 144 T	1 796 T	2 174 T
TOTAL PLATE-FORME DE COMPOSTAGE	3 294 T	3 542 T	3 796 T	3 903 T	4 621 T	3 794 T	4 525 T	4 435 T	4 273 T	3 839 T	2 598 T	3 370 T	3 667 T
	120 kg/hab./an	128 kg/hab./an	135 kg/hab./an	137 kg/hab./an	161 kg/hab./an	131 kg/hab./an	156 kg/hab./an	153 kg/hab./an	148 kg/hab./an	135 kg/hab./an	93 kg/hab./an	121 kg/hab./an	132 kg/hab./an
TOTAL COLLECTE PAR LE SICTOM	18 528 T	19 790 T	19 207 T	20 285 T	21 784 T	20 345 T	20 701 T	20 922 T	20 277 T	19 928 T	18 742 T	21 458 T	19 861 T
	732 kg/hab./an	767 kg/hab./an	736 kg/hab./an	713 kg/hab./an	760 kg/hab./an	704 kg/hab./an	715 kg/hab./an	720 kg/hab./an	717 kg/hab./an	705 kg/hab./an	668 kg/hab./an	768 kg/hab./an	720 kg/hab./an
TOTAL PRODUIT PAR LES MENAGES	17 708 T	18 912 T	18 337 T	19 404 T	20 859 T	19 452 T	19 686 T	19 972 T	19 317 T	18 983 T	17 856 T	20 627 T	19 033 T
dont destiné à la valorisation	698 kg/hab./an	730 kg/hab./an	700 kg/hab./an	682 kg/hab./an	727 kg/hab./an	673 kg/hab./an	680 kg/hab./an	688 kg/hab./an	682 kg/hab./an	671 kg/hab./an	636 kg/hab./an	737 kg/hab./an	689 kg/hab./an
	7 057 T	7 422 T	7 298 T	7 418 T	8 190 T	8 248 T	8 795 T	9 017 T	8 885 T	8 760 T	7 682 T	9 108 T	8 418 T
	275 kg/hab./an	284 kg/hab./an	277 kg/hab./an	261 kg/hab./an	286 kg/hab./an	286 kg/hab./an	304 kg/hab./an	311 kg/hab./an	312 kg/hab./an	309 kg/hab./an	278 kg/hab./an	330 kg/hab./an	309 kg/hab./an
soit en % du total collecté	39,85	39,25	39,80	38,23	39,26	42,40	44,68	45,15	46,00	46,15	43,02	44,16	44,23